

DEPARTEMENT  
DU  
VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES CIVIQUES

ARR\_24\_1173\_SC

Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE  
DE  
SANARY SUR MER

ARRÊTE DU MAIRE

**PRÉSIDENTE DES BUREAUX DE VOTE  
POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

**Nous,** Daniel ALSTERS, Maire de Sanary-sur-Mer,  
**Vu,** l'article R.43 du code électoral,  
**Vu,** le décret n° 2024-527 du 09 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,  
**Vu,** le tableau du Conseil Municipal,  
**Vu,** l'empêchement de certains élus,

**ARRÊTONS**

**Article 1 :** Pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale qui se déroulera les dimanches 30 juin et 07 juillet 2024, la présidence des bureaux de vote de la commune sera assurée de la façon suivante :

**École élémentaire Jean-Michel Cousteau :**

BV 01 : AUBERT Patricia née le 29/09/1968 à Ollioules  
BV 02 : NICOLAS Marie-Cristine née le 27/04/1946 à Marseille  
BV 03 : MAZELLA Fanny née MARENCO le 03/07/1970 à Ollioules  
BV 04 : ROTGER Bernard né le 04/05/1949 à Toulon  
BV 05 : CHAZAL Pierre né le 25/04/1943 à Ollioules  
BV 06 : THIBAUX Eliane née RUPERTI le 16/10/1950 à Toulon  
BV 07 : DE PERETTI Carole née SIANI le 24/05/1973 à Marseille  
BV 08 : BOTTASSO Céline née BROUSSAIS le 27/03/1979 à La Seyne-sur-Mer pour le 1<sup>er</sup> tour  
BV 08 : DE MARIA Luc né le 12/06/1992 à La Seyne-sur-Mer pour le 2<sup>ème</sup> tour  
BV 09 : PROSPERI Armande née le 02/12/1971 à Marseille  
BV 10 : DI MAGGIO Véronique née le 24/07/1963 à Bizerte (Tunisie)

**École maternelle La Vernette :**

BV 11 : BATTÉ Laëtizia née SANCHEZ le 13/09/1982 à Saint-Sauve  
BV 12 : VENET Jacques né le 26/05/1948 à Le Quesnoy  
BV 13 : ROMERO Linda née le 03/01/1972 à Marseille  
BV 14 : PORCU Robert né le 12/05/1946 à Tunis (Tunisie)  
BV 15 : GONET Pascal né le 03/02/1959 à Méziré  
BV 16 : VITEL Claudia née le 30/08/1984 à La Seyne-sur-Mer  
BV 17 : CANOLLE Muriel née BORNEL le 16/03/1959 à Dijon  
BV 18 : GRANET Jean-Luc né le 15/12/1955 à Sanary-sur-Mer  
BV 19 : MIGLIACCIO Éric né le 06/06/1972 à Toulon

**Article 2 :** Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du Var, publié pendant 2 mois sur le site internet de la Commune et déposé le jour du scrutin dans chaque bureau de vote

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Responsable des Services Civiques, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sanary sur mer, le 18 juin 2024

h



Le Maire

Daniel ALSTERS

Transmis en Préfecture le : 19/06/24

Publié sur le site internet de la Commune le : 20/06/24

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).